

Après être intervenu lors d'une réunion publique, le 4 janvier, à Pinet, sur le futur tracé du projet de la LGV entre Montpellier et Béziers, l'ODG Picpoul de Pinet continue à battre le rappel pour que vigneron et viticulteurs fassent part de leurs désapprobations dans le cahier de doléances de l'enquête publique, ouverte le 14 décembre, et qui sera clôturée le 27 janvier.

AOP PICPOUL DE PINET

Le syndicat monte au créneau contre la LGV



Entre les impacts directs et indirects du tracé de la future ligne à grande vitesse entre Béziers et Montpellier, l'ODG Picpoul de Pinet considère que ce sont 150 ha qui seront perdus, et 300 ha sous emprise.

Les vigneron et viticulteurs de l'appellation AOP Picpoul de Pinet devront-ils renoncer à leur devise "Son terroir, c'est la mer" ? Son paysage de rêve, sa vue sur l'étang de Thau et sur la mer Méditerranée ont toutes les chances d'être "pollués" demain avec le passage de la future LGV entre Béziers et Montpellier. Un projet vieux au moins de 30 ans, mais qui a pris un coup d'accélérateur à l'automne dernier après le bouclage de son financement (estimé à 5,52 milliards d'euros), qui sera assumé par les Départements de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, de Montpellier Méditerranée Métropole, de la Communauté urbaine de Perpignan, Méditerranée Métropole, et des Communautés d'agglomération du Grand Narbonne, de Carcassonne aggro, de Béziers Méditerranée, Hérault-Méditerranée et Sète Agglopol Méditerranée. L'enquête publique pour le tronçon Montpellier-Béziers a démarré le 14 décembre dernier. Elle sera clôturée le 27 janvier. La déclaration d'utilité publique devrait, elle, être validée en 2023, et les travaux lancés pour 2029. Face à ce "vinocide", ainsi que le qualifie Laurent Thieule, président de l'ODG Picpoul de Pinet, "il est urgent d'agir avant qu'il ne soit trop tard. L'heure est à la mobilisation, car le tracé est une atteinte catastrophique et irréversible à ce terroir, l'un des mieux valorisés du Languedoc, et des plus emblématiques. C'est une perte ni substituable ni transposable. Chaque parcelle qui disparaît est irremplaçable et affecte notre potentiel de production", martèle-t-il. Et d'autant que le tracé final accentuera les impacts sur l'AOP, "puisque la surface d'emprise du tracé a augmenté de 55 % par rapport à celle de 2015", ne décolère-t-il pas.

Impacts fonciers et agronomiques

Selon ce tracé, la future LGV va amputer directement l'aire géographique de l'appellation de 75 hectares, et indirectement de 75 ha supplémentaires en raison de son passage en plein milieu de certaines parcelles, qui pourraient bien être délaissées par les producteurs au vu de leur intérêt réduit ou de leur accès difficile, soit un total de 150 ha concernant 45 exploitations viticoles et représentant 10 % de l'aire de production. À cette surface compromise pourraient s'ajouter

300 ha enclavés entre l'autoroute et la future LGV, toutes appellations confondues.

Par ailleurs, les travaux de construction de la ligne auront un impact sur le microclimat des parcelles, avec des risques accentués d'exposition au gel, aux inondations, à la grêle et à la prolifération des maladies de la vigne. "Ces effets seraient aussi accentués par l'effet "digue" du TGV, qui pourrait même avoir des conséquences sur l'effet "brise marine" caractéristique de notre AOP, dans la mesure où l'infrastructure bloquerait les courants d'air typiques. Or, si la nature du sous-sol ne correspond plus aux spécificités de l'AOP Picpoul de Pinet, les parcelles concernées risqueraient d'être déclassées. Il en va de même pour les caractéristiques organoleptiques des vins", s'inquiète Laurent Thieule.

Et de réclamer des études d'impact plus approfondies que celles présentées dans le cadre de l'enquête publique, considérant que "cette zone a été négligée. Or, selon les enquêtes que nous avons menées dans d'autres appellations impactées par ce type de projet, notamment en Champagne et en Côtes du Rhône gardoises, il faut s'attendre à ce que les conséquences soient bien plus graves qu'on ne le croit".

Des conséquences seront aussi évidentes sur la biodiversité, entraînant une diminution des espèces locales végétales et animales, qui participent pourtant à l'équilibre du territoire. Un contresens pour le président de l'appellation, alors que toutes les exploitations sont en train de passer en Terra Vitis et en HVE 3, en droite ligne des attentes sociétales et de la politique agroécologique soutenue par le ministère de l'Agriculture, et promue également par l'Union européenne. Autre source de forte préoccupation, et pas des moindres : les conséquences économiques pour les professionnels de la filière.

Impacts économiques

Le nerf de la guerre de toute activité économique est l'argent. C'est un secret de Polichinelle. Or, si l'impact foncier total est estimé à 150 ha, soit 10 % seulement de l'aire de production, "cela représentera 10 000 hectolitres de perdus par an dès la première vendange. Et ce préjudice sera répété et prolongé d'une campagne à l'autre, affectant autant les caves particulières (au nombre de 24, ndlr)

que les coopératives (au nombre de 4, ndlr), qui œuvrent dans l'aire de l'appellation", indique le président. Et, à l'heure où les volumes et les prix de vente des vins en AOP Picpoul de Pinet augmentent régulièrement, et que l'appellation est à flux tendus sur les volumes produits (stocks de deux à trois mois), perdre d'ici quelques années 10 000 hl par an est particulièrement pénalisant. "On manque déjà de vins pour certains de nos marchés et clients. Les stocks au 31 juillet 2020 permettent à peine de couvrir les besoins jusqu'à la commercialisation du nouveau millésime, ce qui en fait une AOP à flux tendus. Alors qu'est-ce que cela sera avec moins de volumes ? Nos vins ont du succès tant dans l'hexagone qu'à l'exportation, cette dernière représentant 66 % des volumes vendus. Notre appellation est considérée comme la locomotive du Languedoc. Aussi veut-on garder notre capacité à fournir nos clients. On refuse donc que la progression que nous connaissons soit enrayerée par le préjudice que ne manquera pas de causer la future LGV. Pour cela, on doit tous se mobiliser et s'opposer fermement à celle-ci", affirme Laurent Thieule.

Appel à la mobilisation

Pour battre le rappel, avant qu'il ne soit trop tard, outre les informations régulières fournies aux 353 adhérents du syndicat, ce dernier est intervenu, à Pinet, lors d'une réunion publique sur le projet de la LGV, organisée par l'Observatoire du Pays de Thau, et à laquelle ont participé près de 200 personnes. Et le président d'inciter alors viticulteurs et citoyens à prendre la parole et à dénoncer le projet au cours de l'enquête publique, qu'il considère "bâclée, sans compter qu'il n'y a eu aucune concertation sur les 10 derniers mois". Le lendemain, accompagné de viticulteurs, il s'est rendu à la mairie de Florensac pour rencontrer le commissaire-enquêteur et lui exposer leurs griefs. Un rassemblement citoyen a eu lieu, par ailleurs, le 9 janvier, à l'appel de l'Observatoire du Pays de Thau. Les professionnels de l'appellation leur emboîteront-ils le pas en organisant d'autres actions ? "Pour l'instant, nous sommes et restons des légalistes, et nous souhaitons nous comporter de manière responsable. On aimerait d'ailleurs que les pouvoirs publics an fassent de même. On appelle tout le monde à aller déposer ses arguments dans le registre

de l'enquête publique. Les maires de l'appellation nous soutiennent, mais nous allons avoir besoin du soutien

de toutes les collectivités pour éviter l'inévitable", conclut-il. ■

Florence Guilhem

L'unique solution de lutte contre les CRYPTOBLABES par confusion

Jusqu'à 180 jours de diffusion

Autorisé en conventionnel et en Bio

CRYPTOTEC®

SEDQ Healthy crops in our hands

Pour en savoir + **04 67 77 00 36**

CONTACTEZ-NOUS Mail : info@magnesa.com

sedq.com magnesa.com

MAGNE Agréés sous le n°LR00190 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel
LOBETEC® : Produit de biocontrôle autorisé en BIO. Produit diffuseur de vapeur [VP] E7,Z9-dodécadiénylacétate 210 mg/diffuseur A.M.M. n°2170435.
CRYPTOTEC® : Produit de biocontrôle autorisé en BIO. Produit diffuseur de vapeur [VP] contenant (Z)-11-hexadécenal 165 mg/diffuseur + (Z)-13-octadécenal. 165 mg/diffuseur A.M.M. n°2199996.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et précaution d'emploi, restrictions et contre-indications, se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. Lobetec® est une marque déposée de SEDQ® C/ Lluil, 41 08005 Barcelona, España. Tel +34 93 719 04 71 / comercial@sedq.es

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H332 Nocif par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.